

Acte rendu exécutoire par transmission
en Sous-préfecture d'Aix en Provence

Le

18 DEC. 2015

communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B669

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation et à la surveillance des déchèteries de Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint-Cannat et du Centre de transfert de Saint-Cannat (n°2015M056)

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_02

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation et à la surveillance des déchèteries de Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint-Cannat et du centre de transfert de Saint-Cannat (n°2015M056)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché n° 12M005 d'exploitation des déchèteries de Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint-Cannat et du centre de transfert de Saint-Cannat arrive à échéance. Il convient donc d'engager les opérations permettant d'aboutir au renouvellement de ce marché.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

La consultation porte sur l'exploitation des déchèteries situées à Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint-Cannat et du centre de transfert situé à Saint-Cannat.

Les opérations qui composent l'exécution de cette prestation et qui incombent au titulaire

du marché sont les suivantes :

- Exploitation des déchèteries comprenant le gardiennage, la surveillance, l'accueil du public et l'évacuation des matières vers les sites de traitement et de valorisation répertoriés dans le BPU.
- Transport des Déchets Ménagers et Assimilés de la zone Nord Ouest de la Communauté du Pays d'Aix depuis le centre de transfert (CT) de Saint-Cannat, jusqu'à l'installation de stockage de l'Arbois à Aix-en-Provence.

Économie du marché :

Allotissement, tranches et variantes :

La consultation n'était pas allotie et n'ouvrait pas au candidat la possibilité de présenter des variantes. Le marché n'était pas décomposé en tranches.

Durée des marchés :

La durée de validité du marché court à compter de sa date de notification au titulaire. Le point de départ de la période initiale d'exécution du marché, distinct de la date de notification, sera le 1er septembre 2016.

Le démarrage de l'exploitation sera notifié à l'entrepreneur par le bon de commande n°1.

La période initiale d'exécution du marché se terminera 24 mois après le commencement de l'exploitation des sites, soit le 31 août 2018.

Le titulaire dispose donc d'une période de préparation qui s'étend de la date de notification jusqu'au 1er septembre 2016 inclus.

Le marché est reconductible 1 fois dans la limite d'une durée totale de 48 mois à compter de la date de notification du marché.

Mode d'exécution des marchés :

Chaque lot comporte une partie forfaitaire et une partie fractionnée à bons de commande, avec un engagement minimum et maximum en valeur incluant la partie forfaitaire.

La partie fixe rémunère :

- Le gardiennage des déchèteries et plate-forme et du centre de transfert pendant les jours et heures ouvrables ;
- l'entretien et la maintenance du site comprenant notamment la dératisation, les consommables, le petit matériel mobilier, la signalisation, ...
- les assurances et frais de contrôle technique et incendie ;
- les impôts et charges ;
- la formation des agents ;

- la mise en sécurité du site hors jours et heures d'ouverture y compris la maintenance du système et toutes les obligations fixées par le marché à l'entreprise ;
- les abonnements et les consommations d'eau, d'électricité et de téléphone.

La partie variable rémunère :

- La mise à disposition des matériels : armoires DDM, conteneurs, caissons, etc.
- Le transport de tous les produits collectés.
- Le traitement de certains produits collectés
- Des prestations ponctuelles de gardiennage supplémentaire suite à des variations d'amplitude d'ouverture des sites ou à un surcroît d'activité.
- Vidéosurveillance : mise à disposition, abonnement, intervention, maintenance.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la partie fractionnée des marchés s'exécute par bons de commande émis en fonction des besoins.

Les seuils minimum et maximum sont fixés ainsi :

Minimum pour 24 mois partie fixe incluse : 900 000 €HT

Maximum pour 24 mois partie fixe incluse: 1 500 000 €HT

Prix :

Les prix seront révisés, tous les 4 mois à compter du démarrage des prestations (soit les 1^{er} janvier, mai et septembre).

Montant des marchés :

Les prestations forfaitaires sont rémunérées conformément à l'offre du titulaire telle qu'elle figure à l'acte d'engagement.

Les prestations fractionnées à bons de commande seront rémunérées par application des prix du Bordereau aux quantités réellement exécutées. Le montant total du marché s'inscrira dans la limite des seuils indiqués ci-dessus.

Estimations des marchés :

Estimation du montant du marché incluant la décomposition du prix global et forfaitaire contractuelle (DPGF) et du détail quantitatif estimatif non contractuel (DQE) :

1 760 000 €TTC

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP
LA PROVENCE
et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix : 80 %
Valeur technique : 20 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 décembre 2015, a décidé d'attribuer :

- le marché n°2015M056 à la société ONYX pour un montant contractuel global et forfaitaire de 752 906,99 € TTC et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 676 655,50€ TTC, soit un montant total de 1 429 562,49 €TTC, sachant que le montant définitif du marché comprendra le prix global et forfaitaire ainsi que le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum ;

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M056 relatif à « l'exploitation et à la surveillance des déchèteries de Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint-Cannat et du centre de transfert de Saint-Cannat » attribué à la société ONYX pour un montant contractuel global et forfaitaire de 752 906,99 € TTC et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 676 655,50€ TTC, soit un montant total de 1 429 562,49 €TTC, sachant que le montant définitif du marché comprendra le prix global et forfaitaire ainsi que le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA fonction : 812, nature : 611 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'exploitation et à la surveillance des déchèteries de Lambesc, La Roque d'Anthéron, Rognes, Saint-Cannat et du Centre de transfert de Saint-Cannat (n°2015M056)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015